

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 MARS 2017

**Délibération**  
n° 2017.03.174

**Participations  
croisées entre le  
budget principal et  
les budgets annexes  
assainissement,  
assainissement non  
collectif, eau potable,  
déchets ménagers et  
transports**

**LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

**Secrétaire de séance** : Véronique ARLOT

### **Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, André FRICHETEAU, Fabienne GODICHAUD, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

### **Ont donné pouvoir** :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Francis LAURENT

### **Suppléant(s)** :

### **Excusé(s)** :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Dominique PEREZ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.03.174**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

**PARTICIPATIONS CROISEES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, EAU POTABLE, DECHETS MENAGERS ET TRANSPORTS**

Le coût des services supports (ressources humaines, finances, commande publique, ...) est intégralement supporté par le budget principal de l'agglomération. Toutefois, ces activités bénéficient également aux budgets annexes. Afin d'obtenir une affectation plus juste des coûts en frais généraux, il est possible de mettre en place des participations croisées entre les budgets de GrandAngoulême.

Aussi, il est proposé de retenir comme frais généraux d'administration générale devant être supportés par les budgets annexes, 3% de leurs recettes de fonctionnement.

De plus, le coût en carburant consommé par les véhicules rattachés aux budgets annexes et qui est supporté par le seul budget principal du fait de la présence d'une cuve unique fera l'objet d'une refacturation aux budgets annexes concernés.

Par ailleurs, le budget principal est amené à verser une participation au budget annexe assainissement au titre des eaux pluviales : il s'agit d'une quote-part des salaires (chapitre 012) supportés par l'assainissement et qui bénéficie au budget principal, évaluée à 9% des charges de personnel.

De même, le budget annexe eau potable est amené à verser également une participation au budget annexe assainissement : il s'agit d'une quote-part des salaires supportés par l'assainissement et qui bénéficie au budget annexe eau potable, évaluée à 5% des charges de personnel.

Enfin, le budget annexe assainissement non collectif est amené à verser une participation au budget annexe assainissement : il s'agit d'une quote-part des salaires supportés par l'assainissement et qui bénéficie au budget annexe assainissement non collectif, évaluée à 1% des charges de personnel.

La quote-part de chaque budget est basée sur une étude de la division eau et assainissement consistant à chiffrer le temps passé de ses agents pour l'assainissement collectif et non collectif, les eaux pluviales et l'eau potable.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociales du 29 mars 2017,

**Je vous propose :**

**DE FIXER** les participations au bénéfice du budget principal

-> à 3% de leurs recettes réelles de fonctionnement pour les budgets annexes assainissement collectif, assainissement non collectif, eau potable, transports, déchets ménagers.

**DE FIXER** les participations au bénéfice du budget annexe assainissement :

-> à 9% des charges de personnel (chapitre 012) de ce dernier pour le budget principal au titre des eaux pluviales

-> à 5% des charges de personnel (chapitre 012) de ce dernier pour le budget annexe eau potable

-> à 1% des charges de personnel (chapitre 012) de ce dernier pour le budget annexe assainissement non collectif

**DE REFACTURER** le coût en carburant consommé par les véhicules rattachés aux budgets annexes et qui est supporté par le seul budget principal.

**DE CALCULER** le montant de ces participations sur la base des comptes administratifs de l'année en cours pour 2017, puis de l'année précédente à compter de 2018, sous réserve d'absence de modification substantielle de la structure des budgets concernés.

A titre indicatif, les montants de participations croisées 2017, calculés sur la base du projet de BP, sont les suivantes :

Budget facturé	Transports	Déchets Ménagers	Eau potable	Assainissement	SPANC	Principal	Eau potable	SPANC
Budget bénéficiaire	Principal	Principal	Principal	Principal	Principal	Assainissement	Assainissement	Assainissement
REC réelles de FCT - projet BP 2017	22 489 000	19 852 267	2 598 155	9 546 990	289 870			
Charges de pers. (012) - projet BP 2017						2 432 880	2 432 880	2 432 880
x Pourcentage fixé par délib.	3%	3%	3%	3%	3%	9%	5%	1%
<b>Refacturation</b>	<b>674 670</b>	<b>595 568</b>	<b>77 945</b>	<b>286 410</b>	<b>8 696</b>	<b>218 959</b>	<b>121 644</b>	<b>24 329</b>

### Synthèse des participations

Budgets	Facturé	Bénéficiaire	Solde
B. Principal	-218 959	1 643 288	1 424 329
Transports	-674 670		-674 670
Déchets Ménagers	-595 568		-595 568
Eau potable	-199 589		-199 589
Assainissement	-286 410	364 932	78 522
SPANC	-33 025		-33 025
	-2 008 220	2 008 220	0

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>07 avril 2017</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>07 avril 2017</b>